



Accueil › Enquêtes

Au nord de Rouen, la construction d'un hangar de produits toxiques jette le trouble : inquiétudes, zones d'ombre, notre enquête

Par Manuel SANSON - 1 mars 2017

En ce début février, le vent souffle fort à Vieux-Manoir. Au sens propre comme au figuré... Derrière les rafales glaçantes de l'hiver, la bourrasque de la contestation ne faiblit pas elle non plus. Depuis plusieurs mois, le collectif « Vieux Manoir en colère » mène la fronde contre un vaste projet d'implantation industrielle.



Plusieurs opposants au projet devant le terrain destiné à accueillir le nouvel entrepôt

Dans cette modeste commune de Seine-Maritime, à 30 km au nord de Rouen, la coopérative agricole Cap Seine, via sa filiale Odièvre, souhaite construire un gigantesque centre de stockage de produits phytopharmaceutiques à destination des agriculteurs. Déjà propriétaire de plusieurs silos et d'un espace de stockage, ce mastodonte de l'économie agricole régionale souhaite encore s'étendre. Le futur bâtiment, chargé de regrouper l'intégralité des dépôts disséminés aujourd'hui sur une multitude de petites unités, devrait proposer une surface de 6 430 m² pour un stockage maximal de 4 150 tonnes de produits. Aujourd'hui, l'unité déjà présente ne peut accueillir que 400 tonnes de matière. C'est dire l'importance de ce nouveau centre...

A la lecture du projet d'arrêté préfectoral autorisant son exploitation, il y a de quoi frémir. « *Les produits stockés dans l'entrepôt seront majoritairement des produits toxiques, inflammables et toxiques pour le milieu aquatique. Seront également présents des produits nocifs, corrosifs, irritants. Les risques générés sont l'incendie et la pollution de l'air et des sols. Enfin, les produits toxiques pour le milieu aquatique, en cas de déversement accidentel peuvent conduire à une contamination du sol et des eaux* », indique notamment le document officiel.

Risque explosif

De quoi donner des sueurs froides aux habitants de la commune et des villages alentours. Si le projet devait aboutir, la nouvelle installation intégrerait d'office la liste restreinte des sites Seveso seuil haut, c'est à dire le niveau maximal de danger. Avec, en prime, un effet domino potentiel. Les silos déjà présents ainsi que la cuve de GPL de 3,2 tonnes prévue pour alimenter la chaufferie du site ne feront que renforcer le risque explosif.

Selon le collectif Vieux Manoir en colère, il fallait se contenter de mettre aux normes le bâtiment existant sans pour autant en augmenter ses capacités. « *Nous ne souhaitons pas mettre en péril l'activité agricole, simplement nous ne voulons pas que tous les risques soient concentrés chez nous* », résume Pierre Godard du collectif Vieux Manoir en colère qui rappelle au passage que le projet n'induit pas – ou peu – de retombées économiques. Le groupe Cap Seine évoque la création de huit à dix emplois supplémentaires sur le site. Assez maigre au regard des risques et des nuisances à venir.

« *Nous n'avons pas choisi d'habiter à la campagne pour se retrouver à proximité d'un site industriel d'une telle ampleur* », tonne Eric Bertran, autre membre du collectif de mécontents. Outre les conséquences environnementales, les protestataires s'inquiètent également d'une dépréciation de la valeur de leurs maisons. « *Plusieurs professionnels de l'immobilier nous ont confirmé que cela aurait lieu si le site venait à se réaliser* », indique Pierre Godard.



Déjà en activité, le site produit déjà son lot de nuisance. Ici, un chargement de sciure... ou d'engrais

Hormis l'aspect financier, les opposants au projet s'inquiètent également du trafic routier généré par cette nouvelle implantation. « *On parle de 70 camions par jour* », détaille Pierre Godard. Sans parler des allers et venues déjà constatés aujourd'hui. « *Tout ça alors que l'actuelle petite départementale n'est pas adaptée pour accueillir un tel trafic* », estiment les membres du collectif.

Le match semble plié d'avance

Malgré ces éléments de faits et les risques potentiels, les opposants ne se font pas d'illusion sur leur capacité à obtenir gain de cause. Sur le papier, le combat apparaît bien inégal. Une poignée de contestataires face à un poids lourd de l'économie agricole régionale réalisant près d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires, le match semble plié d'avance.

Seule planche de salut : pointer les multiples zones d'ombre qui jalonnent ce dossier. Dans cette affaire, plusieurs éléments ne manquent pas d'interroger. D'abord le malaise et le peu d'empressement à s'exprimer des différents interlocuteurs concernés par le projet. Ainsi le groupe Cap Seine n'a pas donné suite à notre demande de rendez-vous.

L'entreprise a tout juste consenti à transmettre quelques bribes d'éléments par mail : « *Cap Seine a entendu l'inquiétude des riverains et les a rencontrés lors d'une réunion publique. Celle-ci a permis d'apporter des réponses à toutes les questions, entendues par certains et parfois moins par d'autres. Elle a également permis de couper court à de nombreuses contre-vérités ou analogies hors sujet qui circulent depuis plusieurs semaines.* » Selon le groupe agricole, tous les malentendus auraient donc été dissipés.

Contacté à son tour à plusieurs reprises, Serge Palenne, le maire de Vieux-Manoir, n'a pas non plus souhaité répondre. Son 1er adjoint, Fabrice Otero, s'est montré tout juste un peu plus prolix. « *La procédure d'autorisation est en cours, je préfère ne pas trop m'exprimer sur le sujet. Nous attendons la décision de l'Etat* », souffle-t-il tout en précisant néanmoins que « *les émotions et les inquiétudes entendues ne reflètent pas l'avis majoritaire de la population* ». Avant de raccrocher, l'élu se refuse à révéler la teneur de son vote intervenu en conseil municipal le 16 octobre dernier. La gêne est perceptible.

Supposé manque d'indépendance

Autre point d'interrogation, le pedigree de Dominique Lefèbvre, commissaire enquêteur lors de l'enquête publique aujourd'hui achevée. L'homme, classé divers droite, siège au conseil municipal d'Isneauville, participant notamment aux travaux de la commission chambre d'agriculture. Outre ces responsabilités politiques, il dirige également une société de conseil, DL Consulting. Sur internet, on peut lire qu'il s'est spécialisé dans la rédaction d'études de danger pour le compte d'industriels...

« *Je n'ai jamais travaillé pour Cap Seine ni pour l'une de ses filiales* », se défend le commissaire enquêteur qui ajoute avoir conduit sa mission « *en toute impartialité* ». Un avis que ne partage pas les détracteurs du projet. Ils ont écrit au président du tribunal administratif de Rouen ainsi qu'au président de la compagnie des commissaires enquêteurs de Normandie pour dénoncer un supposé manque d'indépendance.

Il reproche à Dominique Lefèbvre, entre autres, d'avoir pris fait et cause pour Cap Seine en mettant à disposition des citoyens une plaquette de promotion du groupe ou encore de ne pas avoir retranscrit fidèlement les échanges survenus lors d'une réunion publique. « *Son attitude indiquait clairement qu'il avait choisi son camp* », juge Christine Giusti, ancienne conseillère municipale de Vieux-Manoir.



Le collectif « Vieux-Manoir en colère » dénonce également un « *manque de transparence évident* » autour du projet. « *Les porteurs de projet se sont limités au minimum syndical* », estime Eric Bertran. Une petite affichette posée sur la clôture du site

actuel, deux modestes annonces légales dans la presse et un avis d'information déposé en mairie. « *Sachant qu'elle n'est ouverte que deux fois par semaine* », sourit l'opposant. En matière de

publicité, on a déjà vu plus efficace.

Risques de conflits d'intérêts

« *La très grande majorité des habitants, dont moi-même, ont appris l'existence du projet via un tract anonyme distribué en boîte aux lettres* », s'insurge Christine Giusti, l'ancienne conseillère municipale. Avec une autre élue, elle a démissionné de ses fonctions à la suite du vote favorable intervenu en assemblée communale. « *Il s'agissait de se conformer à ce que pensait la majorité des habitants de la commune et de protester contre l'absence d'information* », justifie-t-elle.

En lui-même, l'adoption de cette délibération soulève de nombreuses questions. Sur la forme d'abord. « *Chose inhabituelle, le maire a demandé à ce qu'il se déroule à bulletin secret* », rapporte Christine Giusti. Et l'institution a délivré un avis favorable à neuf voix contre cinq. Parmi ceux qui ont pris part au vote, on note la présence de trois exploitants agricoles adhérents Cap Seine, induisant ainsi un risque de conflits d'intérêts.

L'un d'eux, Sébastien Windsor, est également président de la chambre d'agriculture de Seine-Maritime et ancien secrétaire général de l'union syndicale agricole, l'ancêtre de l'actuelle FDSEA 76, deux institutions liées de très près au groupe Cap Seine. Sollicité par *Filfax*, ce dernier n'a pas répondu. Autre élément troublant ? Le 1er adjoint au maire, Fabrice Otero, occupe un poste de cadre à la direction régionale des territoires et de la mer (DDTM), un service de la préfecture de Normandie qui a été amené à donner un avis favorable au projet d'arrêté d'exploitation... « *Je sépare bien les choses entre mes activités professionnelles et celles d'élus* », jure l'intéressé.

« Dossier sensible »

N'empêche : cette succession de double casquette ne fait que rajouter du trouble. En même temps qu'elle renforce la détermination des opposants au projet. D'autant qu'ils ne sont pas les seuls à s'interroger. La récente réunion du conseil

départemental de l'environnement des risques sanitaires et technologiques (CODERST) a mis en lumière de nouvelles réserves.

Ce comité consultatif a, en effet, eu à se prononcer sur le projet le 14 février dernier. Sans surprise, les représentants des associations écologistes ont voté contre. Plus singulier, voire plus inquiétant, celui de l'agence de l'eau s'est abstenu. « *Chose très rare* », rapporte Guillaume Blavette, administrateur de France Nature Environnement Normandie. Situé en lisière de deux bassins captants pour l'eau potable de la métropole rouennaise et d'une communauté de communes voisine, le projet Cap Seine jette le doute au-delà du seul collectif. Et comme si cela ne suffisait pas, le représentant départemental des commissaires enquêteurs a refusé de prendre part au vote. « *Là encore, chose inhabituelle* », rapporte Guillaume Blavette.



Sur un visuel, voici, en haut à droite, à quoi devrait ressembler le nouveau bâtiment

À la fin, le CODERST a néanmoins émis un avis favorable. Désormais, c'est à la préfète de trancher. « *C'est un dossier sensible qui devrait être arbitré à son cabinet* », prédit Guillaume Blavette. « *Comme le veut la procédure, le projet d'arrêté a été transmis à l'exploitant* », rapporte Nicole Klein, représentante de l'Etat en Normandie. Elle pourrait le signer dans les prochains jours.

Dans ce cas de figure, les opposants n'auraient plus qu'à entamer un recours contentieux. Ces derniers ont déjà pris contact avec un cabinet d'avocat parisien spécialisé dans le droit de l'environnement. On n'est jamais trop prudent...

Manuel SANSON

<http://www.filfax.com>

Après des études de droit et de sciences politiques, l'école de journalisme CFPJ, j'ai embrassé la carrière de journaliste indépendant avant de rejoindre, début 2017, l'aventure Filfax



